Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 59 (1962)
Heft: 8

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

AVIS

Contrôle du miel

Les comités de section sont priés de vouer un soin particulier à l'organisation du contrôle du miel et de chercher à rendre ce dernier accessible à un plus grand nombre de leurs membres. Il est superflu de rappeler que tout le sérieux désirable doit présider à toute cette organisation, tant en ce qui concerne le prélèvement des échantillons que la séance du jury.

Si l'actuel règlement sur le contrôle du miel n'est pas encore la perfection même et par conséquent susceptible d'être modifié, il donne tout de même, à la condition d'être observé scrupuleusement, de solides assurances.

Les statuts sur le contrôle du miel peuvent être obtenus gratuitement auprès de M. Victor Bohnet, avenue Tourbillon 26 à Sion, chargé de ce service à la SAR.

Le comité

La Centrale Romande des Miels

Au moment où les extracteurs de Romandie vont, suivant les régions faire entendre leur ronronnement de façon réduite ou prolongée, il paraît opportun de rappeler au souvenir des apiculteurs que la Centrale Romande des Miels existe toujours et que ses bureaux se trouvent au Petit-Chêne n° 19 à Lausanne.

A la lecture de ces quelques lignes, bon nombre d'apiculteurs auront un sourire ironique ! La nature en effet, n'a à ce jour de façon générale, pas encore été généreuse pour nos abeilles. Si certaines régions furent privilégiées, d'autres par contre n'ont pas ou peu de récolte. Malgré un temps ensoleillé en juin et début juillet, un régime de bise avec température fraîche, gelées en altitude et terrain desséché ont compromis une récolte qui s'annonçait abondante. Et, en ce 16 juillet, seul l'espoir d'un apport des miellats peut modifier la situation des apiculteurs déçus.

Si toutes les occupations tributaires de la nature doivent continuellement faire confiance à cette dernière et renouveler toujours et sans défaillance l'espoir en des jours meilleurs, n'oublions pas que l'apiculture ne fait pas exception à la règle et que toujours il faut apprendre à remettre l'ouvrage sur le métier, à recommencer.

Mais l'année 1962 n'a pas dit son dernier mot et pour autant que les conditions météorologiques soient favorables à la multiplication des pucerons dans nos forêts et nos vergers, (une étude approfondie sous la plume de M. le Dr Wille, du Liebefeld, a paru dans les numéros 1 à 5 de notre journal en 1962), nombreux seront les apiculteurs qui feront appel à la Centrale des Miels pour l'écoulement de leur récolte. Mais la base des probabilités restant chose fragile, force est donc bien de tabler sur ce qui existe et c'est ainsi que la Centrale qui a déjà de nombreuses demandes invite les apiculteurs à livrer tout le miel dont ils disposent pour lequel un prix de Fr. 6.— le kg sera payé dans les 60 jours qui suivent la livraison et le solde à brève échéance. C'est pour lui permettre de remplir son rôle qui est de maintenir le prix du miel suisse à un niveau raisonnable et d'éviter ainsi l'effondrement des cours que l'appel est adressé. Il ne suffit pas en effet de créer un organisme de stockage et de vente, il faut lui donner la possibilité de se maintenir à la hauteur des circonstances et cette tâche incombe à l'ensemble des apiculteurs romands. Il appartient donc à ces derniers de lui donner leur appui dans la mesure de leurs moyens par la livraison d'une récolte même réduite, les petits ruisseaux formant finalement les grandes rivières. Si notre Centrale des Miels ne peut être approvisionnée chaque année de façon uniforme il importe tout de même pour elle, et cela dans le but de maintenir une clientèle sérieuse, d'avoir quelque chose à livrer.

Lors de son assemblée générale convoquée à Lausanne le 11 juillet 1962, les 15 membres présents seulement, sur un effectif de 160 dont 2 excusés, ont pris connaissance des rapports présidentiel et de gérance. De ces deux rapports présentés, nous extrayons les principales indications suivantes :

La situation financière est saine et les comptes définitifs établis au 30 avril 1962 sont le résultat des exercices 1960/1961 et 1961/1962. Au compte de pertes et profits, un nouvel amortissement sur le matériel pour un montant de Fr. 4000.— a été effectué. Pour les deux exercices, les frais généraux et du comité se sont élevés à Fr. 3346,65 et les intérêts et frais de traites au taux très raisonnable de 2 %, à Fr. 6797,50. Par contre, un bénéfice brut sur marchandises de Fr. 18 984.— également pour les deux exercices ainsi qu'un montant de Fr. 575,50 pour locations de bidons, figurent à l'avoir de ce compte.

Au bilan, l'actif ne comprend plus de montant représentant le miel en stock (Fr. 102 504.— pour l'exercice précédent) ; c'est souligner encore que notre Centrale est vide et qu'elle doit être approvisionnée. Toujours à l'actif du bilan, le matériel figure pour un montant de Fr. 12 000.—, nos créances pour Fr. 15 414.— et l'avoir au compte de chèques pour Fr. 8992.—. Au passif, le

capital au montant de Fr. 24 900.— est constitué par les parts sociales des membres individuels et des sections. Nous notons encore un modeste fonds de réserve de Fr. 6580.— et différents comptes à régler pour une somme de Fr. 4576.—. La fortune actuelle est de Fr. 36 406,83.

Ces comptes trouvés en parfait état par la commission de gestion sont approuvés par l'assemblée avec des remerciements à la gérance.

Au comité, la SAR sera représentée par le préposé au contrôle du miel, M. Victor Bohnet, à Sion, qui comblera le vide laissé par le décès de M. F. Ridoux. La suppression de l'article 38 des statuts (acceptation de miels provenant de non-membres de la Centrale) est refusée. L'assemblée a admis qu'à la condition d'être contrôlé, le comité comme par le passé peut, s'il le juge opportun, accepter du miel d'apiculteurs ne se rattachant pas à la Centrale.

La finance d'entrée dans la société reste fixée à Fr. 10.—. La discussion est ouverte sur différents problèmes tels que ceux relatifs au mélange des miels suisses, à leur liquéfaction, à leur mise en boîtes ou en verres légers ainsi qu'au financement de ces nouvelles installations prévues par M. Humair chargé de poursuivre l'étude du problème. Le miel doit être traité avec soin et minutie si nous voulons lui conserver sa valeur. Certains grossistes suisses s'organisent actuellement pour liquéfier les miels en vue de leur mélange dans le but de satisfaire aux exigences toujours accrues de la clientèle. Si les miels étrangers sont plus particulièrement visés, il est à prévoir que nos miels suisses subiront à leur tour les effets heureux ou malheureux de ces mélanges. La liquéfaction du miel est encore très discutée ; chauffé à un degré trop élevé, il perd une grande partie de sa valeur. La Centrale doit-elle s'engager dans cette voie ? Le problème est posé et il incombe aux membres de le résoudre.

Dans les renseignements divers fournis par la gérance nous notons encore qu'en 1961 il a été importé 2 561 226 kg de miels étrangers pour un montant de Fr. 3 786 376.— au prix moyen de Fr. 1,48 le kg. Le Mexique reste le grand producteur avec 1 600 493 kg au prix de Fr. 1,32 le kg franco frontière suisse, non dédouané (50 ct. par kg dès 1962). C'est la république de Cuba qui livre son miel au prix le plus bas, soit à Fr. 1,15 le kg, et la France au prix le plus élevé, soit à Fr. 4,65 le kg. Comparé à 1960, le total des importations est de 570 000 kg inférieur pour un montant de Fr. 681 000.— environ.

Tour à tour, les voix de MM. Roulet, président, Voutaz, ancien président, Meunier, ancien président SAR, et Bovey, président de la SAR, adressèrent des remerciements à la gérance pour le bon travail effectué aux meilleures conditions du moment. Après

quelques remarques de M. Massy, gérant, remarques relatives aux locaux non complètement adéquats et à leurs transformations envisagées, la séance est levée par le président M. Roulet.

On travaille à la Centrale dans le but d'améliorer la situation, mais il y a encore de la place pour tous ceux qui désirent collaborer à la défense de notre miel suisse.

G. Matthey

Maladies des abeilles au mois de juin 1962

Acariose

Canton/district	*Localité*	*cas*
Berne		
La Neuveville	Diesse	1
	Prêles	1
Neuchâtel		
La Chaux-de-Fonds	La Chaux-de-Fonds	1

Loque américaine

Berne		
Oberhasle	Balm/Meiringen	1
Franches Montagnes	Montfaucon	1
Moutier	Courchapoix	1
	Crémines	1
Porrentruy	Boncourt	1
Tessin		
Bellinzona	Sementina	1
Locarno	Locarno	1
	Verdasio	1
Lugano	Albonago-Bré s/Lugano	1
Valais		
Saint-Maurice	Les Marécottes	2
Sion	Sion	1
Westl. Raron	Unterbäch	1
Fribourg		
Sarine	Noréaz	1
Vaud		
Aigle	Bex	1
	Les Dévens	1
Aubonne	Mollens	2
Cossonay	Vufflens-la-ville	1
Yverdon	La Maughettaz/Yvonand	2
	Yvonand	1

Loque européenne

Berne		
Aarberg	Schüpfen/Schwanden	1
Berne	Bolligen	1
	Dentenberg	1
Interlaken	Stechelberg	1
Konolfingen	Schwand/Münsingen	1
	Oberdiessbach	1
Nieder-simmental	Erlenbach	1
	Weissenburg	1
	Liebefeld	
Berne		
Thoune	Blumenstein	1
Wangen a. A.	Wangenried	2
Franches Montagnes	Les Breuleux	1
Porrentruy		1
Glaris		
	Sool	1
Grisons		
Albula	Lantsch/Lenz	1
	Latsch	1
	Tiefencastel	1
Glenner	Ilanz	1
	Pitasch	1
Heinzenberg	Almens	4
	Canova	1
	Rodels	2
Unterlandquart	Igis	1
Vorderrhein	Lumneins/Trun	2
	Ringgenberg/Trun	1
	Ringgenberg	2
	Rabius	1
Saint-Gall		
Sargans	Bad Ragaz	1
	Walenstadtberg	1
Tessin		
Leventina	Lavorgo	1
Valais		
Goms	Giessen-Binn	1
Entremont	Orsières	1
	Verségères Bagnes	1
Sion	Bramois	1
Fribourg		
Gruyère	Cerniat	1
	La Villette	1
Neuchâtel		
Boudry	Bôle	1
	Corcelles	1
	aux Prises de Gorgier	1
Neuchâtel	Chaumont s/Neuchâtel	1
Val de Travers	Travers	1
Vaud		
Aigle	Bex	2
	Lavey-Village	1
Aubonne	Gimel	1
Rolle	Gilly	1